

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - années 2003 à 2014**

Rapporteur : Isabelle Drancy

La Trésorerie principale sollicite l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un total de 7 928,04 € pour les années 2003 à 2014 concernant des participations familiales pour des prestations périscolaires et d'enseignement, ainsi que pour des prestations à caractère culturel et sportif. Cent quarante-cinq pièces d'admission en non-valeur sont présentées, pour une moyenne de 54,68 € par admission en non-valeur et seize présentent une dette d'un montant supérieur à 100 €.

Les procédures de recouvrement forcé menées par la Trésorerie principale ont été jusqu'à leur terme, soit en se heurtant à l'impossibilité de déterminer la nouvelle adresse des débiteurs de la Ville, soit en constatant l'absence de biens à saisir, soit en raison du montant exigible.

Ces procédures ont été engagées à l'issue de démarches menées conjointement par la Ville et la Trésorerie principale dans le cadre desquelles un accompagnement social a été proposé aux familles rencontrant des difficultés.

En dépit de ses diligences, le receveur municipal n'a pu, comme il en est chargé, recouvrer ces titres de recettes.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur n'emporte pas juridiquement extinction des dettes et des poursuites.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant de 7 928,04 € pour les années 2003 à 2014.